



MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE

940, rang de l'Église
Saint-Eugène-de-Grantham (Québec) J0C 1J0
Tél. : 819-396-3000 Fax : 819-396-3576
direction@saint-eugene.ca
www.saint-eugene.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QU'à une séance ordinaire, du 1^{er} février 2022, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Eugène, se prononceront sur la demande de dérogation mineure #2022-01.

Nature et effet :

La demande vise à permettre le lotissement de deux terrains :

- L'un d'une superficie de 1500m² et une façade d'une largeur de 26.57 mètres
- L'autre d'une largeur de 31.35 mètres

Ceci va à l'encontre du règlement de lotissement # 366, exigeant une superficie minimale de 3000 m², et une largeur de lot minimal de 50 mètres.

Identification du site concerné :

**Lot numéro 5 465 773
Au 1053, rang de l'Église**

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE ET QUI DÉSIRE PRENDRE CONNAISSANCE DE LADITE DEMANDE PEUT LE FAIRE EN SE PRÉSENTANT AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SITUÉ AU 940 RANG DE L'ÉGLISE DURANT LES HEURES DE BUREAU.

**DONNÉ à SAINT-EUGÈNE
ce seizième (10^e) jour
du mois de janvier
de l'an deux mille vingt-deux (2022).**

Maryse Desbiens
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maryse Desbiens, directrice générale de la Municipalité de Saint-Eugène, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en :
affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 10 janvier 2022, entre 9 h et 17 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 janvier 2022.

Maryse Desbiens
directrice générale et greffière-trésorière